

PAR COURRIEL

Sainte-Anne-des-Monts, le 19 août 2015

**Objet : Demande d'accès aux documents concernant le certificat d'autorisation
émis au REITMRG portant le numéro de document 401073949**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue par courriel le 6 août dernier, concernant l'objet précité.

Ainsi, vous trouverez en annexe le document accessible suivant :

- Certificat d'autorisation daté du 2013-09-24, 2 pages.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au 418 763-3301, poste 223.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La répondante régionale de la
Loi sur l'accès aux documents,

ORIGINAL SIGNÉ PAR :

Guylaine Landry
Technicienne en administration

/gl

p. j. 1 fichier numérisé

Sainte-Anne-des-Monts, le 24 septembre 2013

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Régie Intermunicipale de Traitement des Matières Résiduelles de la Gaspésie
129, boulevard René-Lévesque Ouest
Chandler (Québec) G0C 1K0

N/Réf. : 7522-11-01-0003105
401073949

Objet : Utilisation d'un matériau alternatif de recouvrement journalier

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 18 juin 2013, reçue le 21 juin 2013, et complétée le 24 septembre 2013, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la titulaire ci-dessus mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Utilisation de 5 000 tonnes métriques par année de résidus de tamisage provenant des activités de récupération de matériaux secs de l'entreprise Conteneurs KRT inc., comme matériau alternatif de recouvrement journalier des matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique (LET) de Gaspé, secteur Wakeham;

Le recouvrement journalier sera une combinaison de ce matériau alternatif et du matériau naturel préalablement autorisé;

Le projet sera réalisé à l'intérieur des cellules d'enfouissement autorisées du LET de Gaspé, secteur Wakeham, localisées sur le lot 3 145 955, cadastre du Québec, ville de Gaspé, MRC de La Côte-de-Gaspé.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), datée du 18 juin 2013, reçue le 21 juin 2013, et signée par Mme Nathalie Drapeau, directrice générale, Régie Intermunicipale de Traitement des Matières Résiduelles de la Gaspésie (RITMRG), concernant une demande de certificat d'autorisation, 1 page et 9 annexes;
- Lettre adressée au MDDEFP, datée du 19 juillet 2013, reçue le 30 juillet 2013, et signée par Mme Nathalie Drapeau, directrice générale, RITMRG, concernant un complément d'information, 3 pages et 3 annexes;
- Courriel transmis au MDDEFP le 5 septembre 2013 par M. Jean-Pierre Samuel, RITMRG, concernant un complément d'information, 1 page et 1 annexe;
- Courriel transmis au MDDEFP le 24 septembre 2013 par M. Martin Ouellet, Conteneurs KRT inc., concernant un complément d'information, 1 page et 1 annexe.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas la titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



JMD/LB/gb

Jean-Marie Dionne
Directeur régional de l'analyse et
de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et
de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine